



Association CRGE

47 rue des Cours
86000 Poitiers

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association CRGE

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CRGE,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRGE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Changement de réglementation comptable" de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable afférent au règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L.823-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les règles et principes comptables concernant les subventions
- l'évaluation des créances clients,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 12 Mai 2026

Le commissaire aux comptes
ADY



Maud Guérin

Comptes Annuels

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	23 806	- 22 779	1 027	1 490
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				15
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 905		2 905	2 905
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	26 711	- 22 779	3 932	4 410
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 012		11 012	8 243
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	39 509	- 3 906	35 603	55 557
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	60 235		60 235	72 186
Charges constatées d'avance	1 940		1 940	8 997
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	203 506		203 506	104 291
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	316 202	- 3 906	312 296	249 274
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	342 913	- 26 685	316 228	253 684
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	126 005	126 005
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		6 075
Autres		
Report à nouveau	- 17 455	- 12 405
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	37 013	- 11 125
Situation nette (sous total)	145 563	108 550
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	145 563	108 550
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 356	29 902
TOTAL PROVISIONS (III)	25 356	29 902
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes	6 720	6 390
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 510	40 081
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	54 377	65 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 062	3 663
Produits constatés d'avance	45 640	
TOTAL DETTES (IV)	145 309	115 232
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	316 228	253 684
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	138 589	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	61 508	59 878	1 630	3
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	343 524	289 672	53 852	19
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	274 364	300 000	- 25 636	- 9
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 746	17 672	- 12 926	- 73
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	901	701	201	29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	685 043	667 923	17 120	3
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)	314 532	282 953	31 579	11
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 507	9 235	- 728	- 8
Salaires	235 219	269 178	- 33 959	- 13
Cotisations sociales	89 691	108 914	- 19 223	- 18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	463	5 444	- 4 980	- 91
Dotations aux provisions		4 491	- 4 491	- 100
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 278	779	500	64
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	649 691	680 994	- 31 304	- 5
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	35 353	- 13 071	48 424	- 370
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 661	1 946	- 286	- 15
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 661	1 946	- 286	- 15
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 661	1 946	- 286	- 15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	37 013	- 11 125	48 138	- 433
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	686 704	669 869	16 835	3
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	649 691	680 994	- 31 304	- 5
EXCEDENT	37 013		37 013	
DEFICIT		- 11 125	11 125	- 100

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	22 400	21 630	770	4
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	22 400	21 630	770	4
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	22 400	21 630	770	4
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	22 400	21 630	770	4
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 316228.07 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 37013.24 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

CRGE est le réseau national qui réunit une centaine de Groupements d'Employeurs représentant plus de 5 000 salariés (en équivalent temps plein) et autant d'entreprises adhérentes intervenant dans tous les secteurs d'activité, de l'agriculture à la santé en passant notamment par l'industrie et l'artisanat ainsi que par le sport, les loisirs et la culture.

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de représentants de GE ainsi que de syndicats d'employeurs et de salariés qui ont pour projet de « Libérer les GE » de sorte qu'ils jouent pleinement leur rôle de création d'emplois durables et de sécurisation des parcours professionnels dans les territoires.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03, en lien avec le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Évaluation au coût historique Évaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Étalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

- A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 en lien avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 et 2018-06 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.

- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.

- Bilan et compte de résultat 2025, doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement, en ce compris la colonne 2024.

Les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 rendues nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024 sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :

- Dans la colonne 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 8.997 € ;
- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentés dans la colonne 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ; leur montant est de 17.256 €.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	23 806					23 806	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 806					23 806	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	23 806					23 806	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15				15		
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 905					2 905	
Sous-total	2 920				15	2 905	
Total	26 726				15	26 711	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	22 315	463		22 779
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 315	463		22 779
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	22 315	463		22 779
Total	22 315	463		22 779
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Autres immobilisations corporelles : de 2 ans à 5 ans

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2 905	2 905	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 905	2 905	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	101 684	101 684	
Créances clients	39 509	39 509	
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	39 509	39 509	
Créances sociales	459	459	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	459	459	
Créances fiscales	51 750	51 750	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 150	3 150	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers	48 600	48 600	
Autres créances	8 026	8 026	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	8 026	8 026	
Charges constatées d'avance	1 940	1 940	
Total	104 589	104 589	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		1 200	- 1 200	- 100
Clients - Factures à établir	16 950	18 936	- 1 987	- 10
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	48 600	62 000	- 13 400	- 22
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	5 910	1 330	4 580	344
Total	71 460	83 466	- 12 007	- 14

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers	4 106		200	3 906
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total	4 106		200	3 906

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l’établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l’objet de provisions.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	126 005				126 005
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	6 075	- 6 075			
Report à nouveau	- 12 405	- 4 949			- 17 455
Excédent ou déficit de l'exercice	- 11 125	11 125	37 013		37 013
Situation nette (sous total)	108 550	101	37 013		145 563
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	108 550	101	37 013		145 563

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	29 902		4 546		25 356
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	29 902		4 546		25 356
Total des provisions	29 902		4 546		25 356

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- turn over faible,
- progression des salaires : 2% constant,
- taux moyen de charges sociales : 35 %,
- taux d'actualisation : 3.35 %.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 25.356 €, il est totalement provisionné.

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation		8 097
Reprises d'exploitation	4 746	416
Total Exploitation	4 746	- 7 681
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	4 746	- 7 681

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	35 510	35 510		
AUTRES DETTES	57 439	57 439		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	41 451	41 451		
Personnel et comptes rattachés	20 525	20 525		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 926	20 926		
Dettes fiscales	12 926	12 926		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	7 999	7 999		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 928	4 928		
Autres	3 062	3 062		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes	3 062	3 062		
Produits constatés d'avance	45 640	45 640		
Total	138 589	138 589		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	13 130	10 530	2 600	25
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder		964	- 964	- 100
Personnel - Charges à payer	20 525	22 943	- 2 418	- 11
Organismes sociaux - Charges à payer	13 345	14 650	- 1 305	- 9
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers		953	- 953	- 100
Total	47 000	50 040	- 3 040	- 6

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	1 940			
Total	1 940			

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	45 640			
Total	45 640			

Notes relatives au compte de résultat

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation		112 364	162 000			274 364
Subvention d'investissement						
Total		112 364	162 000			274 364

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 922	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	8 922	

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	22 400	21 630
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	22 400	21 630
Total	22 400	21 630
EMPLOIS	22 400	21 630
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	22 400	21 630
Total	22 400	21 630

Le bénévolats représente 1.600 heures en 2025.